Après les explications théoriques dans la grande salle des fêtes, les pompiers casernés, chefs et sapeurs, et un gros peloton d'agents de police ont couru au pas gymnastique accéléré, dans la cour, pendant plus d'un quart d'heure, ils avaient tous un bâton placé transversalement derrière le dos sur lequel reposaient leurs bras.

Les leçons continueront aujourd'hui à quatre heures.

Au commissariat du troisième arrondissement. — Nous apprenons que M. Navaux, commissaire du troisième arrondissement, quitte Tourcoing, sur sa demande. Il est nommé commissaire de police à Dieppe et est remplacé par M. Poix, venant de Sedan. M. Navaux, malgré son court séjour ici, laissera les meilleurs souvenirs pour la courtoisie qu'il n'a jamais cessé d'apporter dans l'exercice de ses délicates fonctions.

A propos du Syndicat des Tapisseurs. — Dans un long article sur les syndicats, l'*Avenir* fait a propos du Syndicat des Tapisseurs, des révélations que, si elles ne sont pas contredites, ont un caractère assez grave. Aussi, sans prendre la responsabilité des allégations de notre collègue, nous croyons qu'il y a intérêt à les produire. Voici le passage le plus saillant de cet article :

« Or, qu'avons-nous vu se produire chez nous, pour un syndicat puissamment constitué qui possédait déjà un encaisse sérieux : celui des tapissiers ?

» Nous avons vu ce syndicat miné à la base par quelques intrigants politiques, dont quelques-uns étrangers au syndicat — mais s'y introduisant neanmoins et y perorant — nous avons vu ce syndicat sortir de sa limite de défense des intérêts professionnels de ses membres, violer *ses propres* statuts, en se laissant entraîner par des meneurs dans le domaine politique.

» Qu'en est-il advenu?

» Ce syndicat, relativement puissant, se meurt.

» Loin d'avoir concouru à la véritable défense de la corporation qu'il représente, il a, en écoutant benévolement ceux qui l'ont engagé dans cette voie mauvaise, nuit à la collectivité de ses membres.

» Aujourd'hui, les patrons font des ouvriers en tapis avec des ouvriers d'une autre branche d'industrie, ce dont on n'avait pas idée auparavant. Menaces de greves plus ou moins justifiées « malentendus regrettables », comme le sieur Somont, qui pour le malheur du syndicat en a été le président, ils se sont eux-mêmes syndiqués forfaitement.

» Ce n'est pas tout, la caisse qui renfermait plus de dix mille francs, a été mise à sec, sans préjudice des souffrances endurées par les ouvriers.

» Tout cela serait-il arrivé si le syndicat avait fonctionné régulièrement ?

» Eh bien, non ! et il serait encore puissant aujourd'hui.

» Que cette catastrophe, que cette sorte de faillite, serve d'exemple aux ouvriers, qu'elle les mette en garde contre ceux qui proclament que les syndicats doivent poursuivre un double but : économique et politique.

» La politique pour les syndicats, l'intrusion de meneurs, c'est la ruine et la mort.

» La démonstration en est aujourd'hui faite. H. D. »

Odieuses violences sur une jeune fille de 16 ans. — Deux arrestations. — Les faits que nous allons rapporter se sont passés au milieu de la journée, dans une pâture de la Belle-Vue, derrière l'établissement de M. Bobbe.

Une jeune fille de 16 ans, presque idiote, Marie Breste, demeurant au Chêne-Houpline, fut entraînée par les nommés François Beaucarne, âgé de 29 ans, et Edmond Fontaine, 17 ans, rue de la Belle-Vue, tous deux journaliers : la malheureuse a été l'objet des plus graves violences, ainsi qu'il est constaté par un certificat médical. Les deux hommes qui avaient pris le fuite ont été arrêtés jeudi matin.

Chute grave d'un jeune vélocipédiste. — Mercredi, vers 9 heures du soir, Auguste Colzat, âgé de 15 ans, zingueur, passait rue de la Latte pour retourner chez ses parents, rue Racine, à une vive allure.

Tout à coup, la roue ayant heurté contre un obstacle, le jeune homme fut projeté en avant et sa tête porta sur la bordure du trottoir. M. le docteur Desbonnets, qui fut appelé aussitôt, constata des plaies contuses fort étendues au front et à la lèvre supérieure. Le jeune Colzat, qui est l'aîné de six enfants, a été admis jeudi matin à l'Hôtel-Dieu.

Chute d'un peintre. — Un ouvrier peintre travaillant pour le compte de M. Desplechin-Verue, Pierre Jean Duvroé, âgé de 52 ans, demeurant rue du Haze à l'estaminet de l'Alloutte, est tombé de son échelle, de quatre mètres de hauteur et s'est fracturé le poignet gauche.

Il a reçu les soins de M. le docteur Brunet. Ce n'est pas avant deux mois qu'il pourra se servir de son bras.

Accident d'usine. — Une jeune bobineuse du tissage de M. Toulemonde, demeurant à Roubaix, boulevard d'Armentières, ayant voulu enlever à la marche une barre du tambour de son métier, a eu le pouce droit luxé.

M. le docteur Lepers, de Roubaix, a donné ses soins.

Mouvaux. — *Réunion de commissions.* — Les commissions des fêtes et du bureau de bienfaisance se sont réunies jeudi soir pour décider le programme des fêtes du 14 juillet.

Linselles. — *Funérailles.* — Nous avons signalé dans notre précédent numéro la mort accidentelle, à la Madeleine, d'un jeune homme de Linselles, M. Florimond Charlet, âgé de 26 ans, dont les parents habitent, rue de Bousbecque, estaminet du « Soleil Levant ».

Les funérailles ont eu lieu hier, jeudi ; le corps avait été ramené au domicile paternel la veille, à quatre heures et demie. La messe d'enterrement a été célébrée à neuf heures et demie, par M. l'abbé Leroux, curé de la paroisse. M. Dhallum, maire; les adjoints, plusieurs conseillers municipaux et la plus grande partie de la population avaient tenu à s'associer à ce deuil, frappant inopinément une famille honorablement connue.

Les coins du poêle étaient tenus par les ouvriers de la maison Beugne, de magnifiques couronnes avaient été offertes par les compagnons de travail de M. Charlet et par la société des Anciens frères d'armes dont le défunt faisait partie.

M. Paul Delahoutre, président de cette dernière société, a prononcé, au cimetière, un discours qui a profondément ému l'assistance.

Roncq. — *Messe de prémices.* — Nous apprenons qu'un enfant de la commune, M. Edouard Gontier, récemment ordonné prêtre, célébrera dans sa paroisse, sa première messe dimanche prochain à 10 heures. Le nouveau prêtre se rendra processionnellement de sa demeure à l'église et on invite tous les habitants dont la maison se trouve sur le parcours de la procession à pavoiser. La Musique municipale prêtera son concours à cette solennité religieuse.

— *L'adoration perpétuelle à la paroisse Saint-Piat.* — C'est dimanche prochain, 4 juillet, que se célèbre dans cette paroisse, la fête annuelle de l'Adoration perpétuelle. La prédication est faite par deux Révérends Pères de l'Ordre des Franciscains qui, par leurs éloquents sermons, attirent chaque jour, matin et soir, de nombreux fidèles.

La communion générale aura lieu dimanche matin.

Marcq-en-Barœul. — *Un cas d'hydrophobie.* — Jeudi matin, vers cinq heures, un chien, paraissant atteint de la rage, a parcouru les rues du Pont. Il n'a pu être retrouvé. Par mesure de précaution les six chiens qui ont été mordus par l'animal errant ont été abattus.

— *La ducasse.* — C'est dimanche prochain qu'a lieu la ducasse. De nombreux établissements forains stationnent déjà place de la Mairie.

LILLE

Une nomination militaire. — M. le capitaine Retournard, officier d'ordonnance de M. le général Segretain, gouverneur de Lille, est nommé, sur place, capitaine de l'état major particulier de l'armée.

Les trains ouvriers. — Dans la liste des nouveaux trains mis à la disposition des ouvriers munis de cartes d'abonnement hebdomadaires, nous trouvons :

Ligne de Lille a Tourcoing. — Trains 2544 arrivant à Lille à 6 heures matin; 2605 partant de Lille à 5 heures matin.

Les grèves à Lille. — La grève des fileuses de la filature Nicole-Verstraete vient de prendre fin; les ouvrières ont repris le travail jeudi matin.

Chez MM. Le Blan et Cie, à Lille, les ouvriers grévistes n'ont pas encore repris le travail.

Le brevet supérieur à Lille. — Ont été reçues définitivement : Mlle Bruno, Daghert, Delhaye, Duthoit, Flament, Jeanne Godart, Hélène Lefebvre, Lesimple, Lievin, Neveu, Renysteau, Ridoult, Rigaux, Sinalzel, Six, Vandesmet, Verelst.

Une querelle tragique à Lille. — Jeudi soir, une rixe a éclaté rue de Lannoy, à l'estaminet Delaporte, entre la femme Lannoo, qui vit séparée de son mari, et la maîtresse de ce dernier, Louise Poel.

La femme Lannoo saisit un verre et en frappa violemment sa rivale à la tête, lui faisant une profonde blessure d'où le sang s'échappait en abondance. La femme Lannoo est en fuite; la blessée a été admise à l'hôpital de Saint-Omer, son état est assez grave.

Ordination. — Voici les noms des nouveaux prêtres ordonnés hier par S. G. Mgr de Lydda :

MM. Emile Baron, de Wormhoudt; Charles Beyaert, de Tétéghem, Pierre Chautreau, de Fechain; Omer Cockempot, de Bollezeele; Lucien Debiock, d'Armentières; Alphonse Debusschc, de Morbecque; Charles Delannoy, de Lille; Pierre Désormais, de Wambaix; Julien Devos, de Meteren; Louis D'Haeye, de Roubaix; Jules Fontaine, d'Armentières; Paul Gilain, de Fourmies; Edouard Gontier, de Roncq; Edouard Grimonprez, de Terguier (Aisne); Jules Laurent, de Rosult; Antoine Lefebvre, d'Ostricourt; Leon Leveaux, de Villers Outréaux; Jean-Baptiste Mouquet, de Fromelles; Louis Testelin, de Marquette-lez-Lille; Jules Thellier, de Morbecque; Henri Tuche, de Croix; Joseph Vallez, de Verchain-Maugré; Henri Vanthuyne, d'Armentières.

Le jury des récompenses de l'exposition de Bruxelles. — Aux noms des membres du jury que nous avons déjà publiés, nous devons ajouter les suivants :

Industries chimiques. — M. Dalle, fabricant de papiers d'emballages à Houbecques, juré titulaire.

Produits alimentaires. — M. Cardon-Ouverger, fabricant de chicorée à Cambrai, juré titulaire.

Industries textiles. — M. Henon, président de la chambre syndicale des tulles et dentelles de Calais, juré titulaire.

Train de plaisir pour Calais et Boulogne. — La Compagnie du chemin de fer du Nord organise pour les dimanches 4, 18 et 25 juillet un train de plaisir à prix réduits pour Calais et Boulogne, avec faculté pour les voyageurs porteurs de billets à destination de Boulogne de descendre à Wimille-Wimereux et d'y reprendre, le soir, le train de retour aux heures indiquées ci-après.

Départ de Tourcoing, 5 h. 50 matin: Roubaix, 5 h. 58, Croix-Wasquehal, 6 h. 03; Lille, 6 h. 20.

Retour. — Départ de Boulogne-Tintelleries, 7 heures 42 soir.

Concerts et Spectacles

Donato à Roubaix. — Beaucoup de nos concitoyens s'étaient donné rendez-vous, jeudi soir, à l'Hippodrome, pour assister à une séance de magnétisme donnée par Donato.

Une partie des spectateurs a semblé suivre avec intérêt les expériences de transmission de pensée et de fascination, tandis que l'autre s'est montrée sceptique devant les épreuves accomplies devant elle.

Malgré tout, la variété des expériences et la bizarrerie de leur ensemble a beaucoup amusé le public.

Des renseignements qui nous sont parvenus après la séance nous obligent à certaines réserves. Nous reviendrons d'ailleurs, demain, sur cette soirée.

Tourcoing. — *Concert public.* — La Musique municipale exécutera le dimanche 4 juillet 1897, sur le kiosque de la place Thiers, à 5 cinq du soir, les morceaux suivants :

1° Le Vallon, allegro militaire, XXX. 2° Ouverture de Concert, Massenet. 3° Robert le Diable, fantaisie finale du 2e acte, Meyerbeer. 4° Bepêches télégraphiques, valse, arr. par M. Grisey, Heimlieck. 5° Une fête à Trianon, Demersmann. 6° Robin des Bois, arrangé par M. Grisey.

Des chaises seront mises à la disposition du public.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 1er juillet 1897.* — Présidence de M. Martin, vice-président. — Un gamin qui promet. — Nous avons relaté, sous ce titre, l'incident d'audience qui s'est produit la semaine dernière : un jeune garçon de 14 ans, journalier à Templeuve, nommé Jules Duvinage, comparaissait en liberté sous l'inculpation de deux vols avec effraction, commis au préjudice d'habitants de Templeuve. Le Tribunal avait ordonné l'arrestation immédiate du prévenu, le fait étant qualifié crime par la loi.

Duvinage n'en est pas à son coup d'essai : l'année dernière il s'était rendu coupable d'un vol avec effraction et escalade, dans des conditions étonnamment audacieuses.

Le Tribunal dit que Jules Duvinage sera détenu dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 20 ans.

Un vol qui bat son plein. — François Masure, âgé de 23 ans, est tisserand à Tourcoing. Il y a quelques jours, il est revenu chez lui, et, subitement pris de colère, il s'est précipité sur son père, l'a saisi à la gorge, puis, le prenant par le poignet, il le lui tordit si brutalement que le poignet fut brisé.

Quatre mois de prison sont infligés à ce jeune homme; ils sont bien mérités.

Battue par son mari. Henri Nutten, de Marcq-en-Barœul, le 27 avril, Mme Nutten est allée se plaindre à la police : d'excellents renseignements sont donnés sur elle ; il n'en est pas de même du mari, qui attrape 2 mois de prison.

Au cours d'une discussion, survenue le 11 mai, à Roubaix, pour un motif futile, Marie Becquevort et Nicolas Bonnet ont reçu des coups de Marie Lebon, 23 ans, journalière, et de François Maréchal, 21 ans, journalier.

Ces deux derniers sont condamnés, pour violences, à deux mois de prison chacun.

Entre voisins. — Ce sont trois scènes survenues le 1er mai dernier qui sont déférées au tribunal correctionnel : deux voisins se sont, avec leurs amis et connaissances, livrés à des scènes de pugilat qui les amènent sous l'inculpation de coups réciproques; l'un d'eux a eu un morceau de la lèvre enlevé d'un coup de dent.

Voici le résultat : 2 mois à Léonard Dubois, 25 ans, tisserand à Roubaix ; 40 jours avec sursis à Emmanuel Cauphin, 24 ans, tisserand ; 8 jours à Pauline Caudron, 33 ans, tisseraude.

Camille Vanderhaegue, 30 ans, monteur de chaînes, est acquitté.

Vieille affaire. — Il s'agit d'un vol survenu dans la nuit du 19 au 20 juillet 1896, à Frelinghien. Un sieur Alphonse Tilliet, couché et endormi sur la route, s'aperçut le lendemain de la disparition de sa montre et de sa chaîne.

Les voleurs sont deux individus, Victor Couset et Louis Debruyckere. Ce dernier subit actuellement une peine de huit mois de prison, à laquelle il a été condamné au mois de janvier dernier.

Le tribunal condamne Couset à six mois de prison, Debruyckere à treize mois ; cette peine se confondra avec celle de huit mois de prison prononcée dernièrement.

Le magnétisme en police correctionnelle. — Adolphe Laigneaux exerce la profession de magnétiseur et de professeur de massage, 3, rue de l'Hôpital-St-Roch à Lille. Il est poursuivi pour exercice illégal de la médecine.

Le magnétisme, de même que l'hypnotisme et la radiographie enthérapeutique par les rayons X, recrutent de plus en plus des adeptes fervents. Laigneaux endort sa femme qui, dans son sommeil magnétique, indique alors le mal dont souffre le patient, et même le prix de la consultation et du traitement.

Il se livre alors à des passes magnétiques sur ce dernier, sans le toucher aucunement, et prétend arriver à des guérisons inespérées : cécité, tuberculose, etc. Une trentaine de témoins tant à charge qu'à décharge défilent à la barre; quelques-uns l'attestent; mais d'autres se plaignent amèrement d'avoir été trompés : à l'un d'eux il est parvenu à retirer une bête qu'il avait dans le cœur, à un autre, un morceau de chair verte dans le cerveau.

Un seul témoin, le nommé Bécue, dit que Laigneaux lui a remis une bouteille d'eau blanche. Laigneaux proteste énergiquement.

M. Prudhomme, substitut, demande la condamnation de l'inculpé, pour exercice illégal de la médecine. Il s'appuie sur un jugement de 1893, rendu par le Tribunal de la Seine.

Me Roche, [illegible] défend Laigneaux. Il invoque les travaux préparatoires de la nouvelle loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine, et aussi notamment un arrêt de la Cour d'appel d'Angers de 1894, acquittant un magnétiseur dans ces conditions.

En définitive, le magnétisme constitue-t-il l'exercice de la médecine? Telle est la question que le Tribunal a à trancher.

Le jugement sera rendu à huitaine.

Affaires diverses. — Pierre Decknyn, outrage public à la pudeur et ivresse, 2 mois et 5 francs. — Jean Dujardin, de Tourcoing, ivresse en récidive correctionnelle, 1 mois et 50 francs. — Alphonse Morage, vagabondage, 15 jours. — Albert Norta, de Roubaix, qui a maintes fois déjà été condamné, comparaît à nouveau sous l'inculpation de rebellion, outrages aux agents et ivresse, 2 mois et 5 francs. — Marie Stainier, 48 ans, domestique à Roubaix, vol, le 17 avril d'un billet de 100 francs au préjudice de M. Dutrieu, 6 mois de prison par défaut.

— Charles Dubois, 36 ans, domestique chez M. Paris, à Tourcoing, a volé chez son patron des vieux harnais, qu'il a remis à un sieur Cyrille Decottignies, marchand boucher, 35 ans, à Mouvaux. Deux mois à Charles Dubois, six jours avec sursis à Decottignies. — Henri Vandenbussche, 27 ans, marchand de charbon, à Mouvaux, qui avait été l'intermédiaire chargé de remettre les harnais à ce dernier, attrape également six jours de prison avec sursis.

Tribunal de simple police de Roubaix. — *Audience du jeudi 1er juillet 1897.* — L'audience est ouverte à deux de l'après-midi, sous la présidence de M. Claustre, juge de paix, assisté de Mm. Duthy, greffier, Huns, huissier audencier; M. Chapé, commissaire de police, occupe le siège du ministère public.

Le rôle assez chargé ne comprend cependant aucune affaire présentant de l'intérêt. Avec les procès-verbaux pour divagation de chien sur la voie publique, il n'y a guère à enregistrer que des contraventions pour violences légères.

Les femmes ont les honneurs de l'audience. Elles défilent à la barre au nombre d'une vingtaine pour s'expliquer au sujet de scènes d'injures et de violences.

L'une d'elles, inculpée d'avoir frappe sa voisine, prétend au contraire être la victime d'une agression et comme preuve elle tire d'un petit sac un morceau de son chignon, arraché dans la bagarre.

M. le Juge de Paix. — « Mais rien ne prouve que ces cheveux vous ont appartenu. »

L'inculpé. — « Mais si, M'sieu le juge, puisqu'ils sont de la même couleur que les miens. »

Enfin, non convaincu par l'exhibition de cette pièce à conviction, le tribunal condamne la femme au chignon arraché à une journée de travail.

Des affaires d'ivresse terminent l'audience qui prend fin vers quatre heures

Etat-civil. — *Roubaix.* — *Déclarations denaissances du jeudi 11 juillet.* — Clemence Bockstael, rue Newton, 37. — Leon Lorie, rue des Fossés, 15. — Charles Merschaert, Hôtel-Dieu. — André Desrocques, rue du Vieil-Abreuvoir, 21. — *Declarations de décès.* — Albanie Loosveldt, 5 mois, rue d'Alger, 36. — Anne, présenté sans vie, Hôtel-Dieu. — Toussaint Bruyn, 14 jours, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 18. — Anne Balembois, 31 ans, Hôtel-Dieu.

Bondues. — *Déclarations de naissances du 16 au 30 juin.* — Madeleine Pau, au Mont. — Jules Delfortrie, chemin des Cordonniers. — Félix Lamote, au Petit-Bondues. — Emérence Bruyneoghe, au Petit-Bondues. — Geneviève Lebeed, à la Quenouille. — Jules Dupir, au Moulin Cardon. — Antoinette Neslelinck, place de Linselles.

Mariages. — Bruno Desreumaux, 32 ans, boulanger et Flore Duhamel, 31 ans, boulangère. — J.-B. Six, 21 ans, cordier et Marie Guilbert, 22 ans, rattacheuse.

Déclarations de décès. — Vandenberghe, présenté sans vie, au Mont. — Pierre Berrumaux, 78 ans, rentier, chemin du Molinel. — Elise Abram, 46 ans, lingère, chemin des Cordonniers. — Six, présenté sans vie, La Payelle. — Rose Duthoit, 55 ans, cultivateur au Bel Arbre.

Tourcoing. — *Déclarations de naissances du 1er juillet.* — Fidèle Scrite, rue de Gand. — Joseph Mortier, rue du Clinquet. — Marie Vanhove, rue de Linselles. — Louis Vandekerkhove, rue du Dahomey. — Félix Petit, rue du Cymbale. — *Mariage.* — Henri Derveaux, 37 ans, quincaillier et Marguerite Jacquerie, 25 ans, sans profession. — *Déclarations de décès.* — Adèle Maerte, 57 ans, sans profession, rue du Brun-Pain. — Claire Hugon, 15 ans, rue de Gand, 18.

Marcq-en-Barœul. — *Déclarations de naissances du 1er juillet.* — Néant. — *Déclaration de décès.* — Henri Dupilteau, 1 mois, Bougebarre.

Wattrelos. — *Déclarations de naissances du 1er juillet.* — Madeleine Feys, Beck. — Germaine Dejonghe, Petit-Tournai. — Emile Brocvielle, rue du Centimètre — Julien Van Overtvelt, rue Faidherbe. — *Déclarations de décès.* — Jean Declercq, 21 mois, Houzarde. — Marie Houttemane, 75 ans 4 mois, ménagère, rue des Champs.

Wasquehal. — *Déclarations de naissances du 16 au 30 juin.* — Joanne Lefebvre, pavé de Lille. — Pierre Campeneire, pavé du Heule. — Marie Dewulf, Planche-au-Riez. — Théophile Heyde, fort St-Nicolas. — Eugène Dewiere, Bourg. — Albert Locatler, pavé du Heule. — Henri Honoré, chemin du Triez. — Joséphine Despret, Bourg. — Agathe Desobrie, Bourg. — Ernest Lepers, Bourg. — Marguerite Vancolen, fort St-Nicolas. — Alfred Rousseau, Triez.

Mariages. — Henri Vaumansart, 20 ans, marchand d'œufs à Croix, et Augusta Jouret, 18 ans, sans profession, à Wasquehal. — Camille Braem, 21 ans, ouvrier agricole, et Amandine Degand, 23 ans, servante de ferme. — *Déclarations de décès.* — Louise Oudart, 12 ans, le Molinel. — Jean-Baptiste Berthelot, 62 ans, journalier, le Plomeux. — Amélie Simon, 30 ans, ménagère, le Laurier.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 5 juillet 1897, à dix heures, pour le repos de l'âme de Madame veuve Théodore DELATTRE, née Louise-Thérèse GUÉHARD, pieusement décédée à Roubaix, le 9 juillet 1896, dans sa 87e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise.

— Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CYCLISTES !

Vous aurez beau étudier les catalogues ou visiter les magasins de toutes les marques de cycles du monde ! rien ne vaut GLADIATOR. Il vous faut monter la bicyclette française qui ne craint pas d'aller affronter la lutte avec les constructions étrangères, la bicyclette GLADIATOR qui triomphe partout parce qu'elle est la meilleure. Passez chez M. DUPIRE, à Roubaix, agent autorisé de GLADIATOR pour la région et vous serez convaincus de la supériorité des bicyclettes GLADIATOR. 43126

Eventails : GALERIES LILLOISES. 11056-42343

VIN DE MALAGA AU QUINQUINA
DE LA PHARMACIE DELABAERE
Le litre 3 fr. (verre non compris)

LES PILULES SAVONNEUSES BOISSY
Sont les seules qui, s'émulsionnant dans l'intestin, purgent doucement sans coliques et par conséquent sans fatigue pour cet organe.
La boîte 2 fr.
DÉPOT : Pharmacie DELABAERE, 51, rue d'Inkermann

NORD

Un brigadier du 15e d'artillerie noyé à Joinville-le-Pont. — La Marne, du sein de laquelle on ne retire depuis huit jours que des cadavres, a fait mercredi matin une nouvelle victime à l'école de natation de Nogent-sur-Marne, annexe de l'école militaire de gymnastique et d'escrime de Joinville-le-Pont.

A neuf heures, le brigadier Decoin, du 159 régiment d'artillerie, en garnison à Douai, détaché à l'école de Joinville (section de gymnastique) moniteur de natation à l'établissement de bains, plongeait dans la Marne et ne reparaissait pas à la surface.

Aussitôt, le lieutenant Taine, du cadre permanent de l'école, et les vingt autres moniteurs de natation, se jetèrent à la recherche de leur malheureux camarade, qu'ils ne retrouvèrent pas.

M. le commandant Roustang, informé de l'accident, se rendit aussitôt à l'endroit où il s'était produit et assista toute la matinée aux actives recherches de ses hommes, rendues très difficiles par la non-transparence des eaux, troublées par la pluie de la nuit précédente.

A midi, le commandant donne l'ordre de suspendre le travail, afin de permettre aux moniteurs, exténués de fatigue, d'aller prendre leur repas.

A ce moment, le lieutenant Taine, qui depuis le matin avait déjà plongé trente fois, déclara qu'il ne se retirerait qu'après avoir retrouvé le cadavre du disparu, et, avec les plantons de la baignade, il continua courageusement à sonder la rivière.

Ce n'est qu'à six heures et quart que le corps du malheureux soldat a été repêché. Il a été envoyé aussitôt à l'hôpital militaire de Vincennes.

Le brigadier Decoin était âgé de 21 ans; c'était un excellent soldat, aimé de ses camarades et estimé de ses supérieurs; il devait quitter l'école, son cours terminé le 6 juillet prochain, pour rejoindre son régiment.

Cour d'assises du Nord. — La chambre des mises en accusation de la cour d'appel vient encore de renvoyer les affaires suivantes devant le jury de la session qui s'ouvrira à la fin du mois :

Pierre-Alexandre Brisson, 20 ans, dessinateur à Cambrai; vol qualifié. Modeste Pamart, 48 ans, brasseur à Saint-Vaast; tentative d'incendie volontaire à Saint-Hilaire-lez-Cambrai. Fernand-Jean-Baptiste Poix, âgé de 16 ans, ouvrier métallurgiste à Quarouble; vol qualifié à Onnaing. Jules Fontaine, âgé de 25 ans, marchand ambulant à Denain; affaire de mœurs. Louis-Henri-Joseph Loviny, 43 ans, journalier à Nieppe; affaire de mœurs.

Un accident mortel à Marquette. — Mercredi après-midi, M. Florimond Charlet, 25 ans, demeurant à Linselles, au service de M. Beugne, constructeur, à Tourcoing, travaillait à la distillerie de MM. Lesaffre et Bonduelle à Marquette. Il posait des fermes métalliques, lorsque l'une des poutres tomba et l'atteignit à la tête. La mort a été instantanée.

Ce terrible accident a causé une vive émotion à Linselles où le corps a été transporté. Les funérailles auront lieu aujourd'hui, jeudi, à neuf heures et demie.

Un homme mort d'insolation à Neuville-sur-l'Escaut. — Un ouvrier de la maîtrise Dreyfus, de Lourches, M. Trouveur, est mort à la suite d'une congestion cérébrale causée par la chaleur. Prouveur laisse une veuve et quatre enfants.

Incendie d'un moulin à Sainte Olle. — Un incendie a éclaté dans la nuit de mardi à mercredi au moulin de Mme Deleau; tout a été brûlé; la tour seule est restée debout. Le chiffre des pertes n'est pas encore évalué. La cause est inconnue.

Les élections de Marbaix au Conseil d'Etat. — L'affaire des élections municipales de Marbaix est venue jeudi devant le conseil d'Etat qui a examiné l'arrêt du conseil de préfecture du Nord rejetant une requête particulière contre la validité de ces élections.

La décision du conseil d'Etat ne sera lue qu'à la séance de jeudi prochain; mais il n'y aurait pas lieu d'être surpris qu'elle fût conforme à l'arrêt du conseil de préfecture.

PAS-DE-CALAIS

LE DOUBLE ASSASSINAT DE SAINT-OMER. — Grâce à l'habileté avec laquelle M. le juge d'instruction a dirigé l'interrogatoire du jeune Lemoine, on peut aujourd'hui reconstituer la scène du crime d'une façon très exacte :

Lundi, dant la soirée, Garchette était allé, chez la veuve Duhayon, rendre visite à son amie, Marie Chermeux. En plaisantant, il embrassa, à plusieurs reprises, la jeune fille. Lemoine, jaloux, bouscula Garchette contre une table et essaya de le frapper. Comme il avait affaire à forte partie, il dut finalement battre en retraite, la rage au cœur.

Garchette parti et la veuve Duhayon monta se coucher avec la fille Chermeux.

Vers minuit, elle appela Lemoine qui était resté dans la pièce du rez-de-chaussée et l'engagea à venir se reposer. Le jeune homme se fit attendre un moment, puis il se décida à gravir l'escalier et s'étendit tout habillé sur son lit.

Lorsqu'il vit les deux femmes endormies, il s'approcha du lit, le couperet à la main, leva son arme, hésitant un moment avant de l'abaisser, puis, avec une violence inouïe, il frappa la veuve Duhayon.

Marie Chermeux, qui était couchée sur le côté gauche, se retourna à ce moment. C'est alors que l'assassin frappa sa seconde victime.

Lemoine sortit ensuite de la chambre et ferma la porte à clef, puis il pénétra dans l'autre chambre où dormait Zoé Clabaut. Il réveilla la jeune fille et lui dit qu'il venait de tuer Mme Duhayon et Marie Chermeux. Son intention, déclara-t-il, était de la tuer, elle aussi, et d'aller ensuite se noyer ; mais, au dernier moment, ajouta-t-il, le cœur lui avait manqué.

Lemoine fit ensuite part à Zoé Clabaut de l'indécision dans laquelle il se trouvait, soit d'aller se noyer, soit de se constituer prisonnier à la gendarmerie. Finalement, il descendit l'escalier et sortit de la maison.

Zoé Clabaut jeta un caracot sur son bras et, ses bottines à la main, sortit à son tour, avec l'intention de suivre l'assassin.

Mais, arrivée dans la rue, elle ne l'aperçut plus. Elle s'enfuit alors chez ses parents, à Longuenesse, en proie à une émotion que l'on comprend facilement.

Ainsi que nous l'avons dit hier, la confrontation de Lemoine avec le cadavre de Marie Chermeux a été très émouvante. La scène s'est passée à l'Hôpital Saint-Louis ou le cadavre de Marie Chermeux avait été déposé sur la table d'autopsie de l'amphithéâtre.

Lemoine arriva entre deux gendarmes. Sur le point d'entrer dans la salle, il hésite à franchir le seuil. Il pâlit. On lui dit : « Vous avez eu le courage de tuer cette jeune fille, ayez le courage d'aller la voir. » L'assassin entre, tombe à genoux et demande pardon en pleurant abondamment.

Nous avons pris des nouvelles de l'état de Mme Duhayon qui est toujours très grave. Les médecins ont une lueur d'espoir.

La journée d'hier, jeudi, n'a pas été mauvaise, mais on ne pourra se prononcer définitivement que d'ici deux ou trois jours.

Les funérailles de Marie Chermeux auront lieu aujourd'hui vendredi à cinq heures de l'après-midi.

— *La mère de Lemoine à Lille.* — Ainsi que nous l'avons dit, la mère de Lemoine habite Lille, rue du Vieux-Marché-aux-Chevaux, chez une dame Hubert. Elle est lingère de son état et travaille à Marcq-en-Barœul.

Elle n'a appris qu'hier la terrible nouvelle. Nous ne décrirons pas la scène qui s'est passée à l'annonce d'une pareille catastrophe dont elle va porter le poids toute sa vie. C'est sa propriétaire, Mme Hubert, qui l'a mise au courant du terrible événement.

L'élection sénatoriale du Pas-de-Calais. — M. E. Lenglet vient d'adresser au *Courrier du Pas-de-Calais* une lettre dans laquelle il dit que, conformément à l'accord intervenu entre M. Viseur et lui, il ne posera pas sa candidature.

M. Viseur est donc pour le moment seul candidat. Mais l'arrondissement de Montreuil ne voudra-t-il pas, à son tour, avoir un représentant au Sénat ? On parle déjà de la candidature possible de M. Guyot-Laligant, conseiller général de Campagne, président de la société d'agriculture de l'arrondissement de Montreuil.

Une représentation du théâtre libre interdite à Arras. — La municipalité d'Arras vient d'interdire, en refusant la salle de théâtre, la représentation que devait donner mercredi, dans cette ville, une troupe dite « de théâtre libre » et qui a joué, ces jours derniers, à Roubaix.

Les wagons à étages sur la ligne du Nord. — Mardi après-midi sont entrés, pour la première fois, en gare de Lens et par le train-tramway venant d'Arras, de nouveaux wagons à étage du genre de ceux que la Compagnie du chemin de fer du Nord va probablement étendre à toute son exploitation.

Ces wagons étaient en usage jusqu'à ce jour sur le seul chemin de fer de ceinture de Paris.

L'affaire d'Eperlecque. — Mercredi est venu devant le tribunal correctionnel de Boulogne-sur-Mer l'affaire des époux d'Eperlecque inculpés de mauvais traitements envers leurs enfants.

La femme a été condamnée à six mois de prison, le mari à deux mois de la même peine avec sursis.

BELGIQUE

Le duc d'Oporto, frère du roi de Portugal, est depuis quelques jours à Bruxelles. Hier le prince Victor lui a rendu visite.

Le duc quittera Bruxelles samedi.

La reprise du Grand-Central. — Jeudi matin a commencé le service d'exploitation par l'Etat des chemins de fer du pays de Waes, de Gand à Bruges par Eeclos et de Gand à Anvers par Saint-Nicolas.

A toutes les stations, haltes et points d'arrêts de ces lignes étaient arrivés la veille des contrôleurs, dépêchés par le ministre des chemins de fer et chargés de donner des instructions sur la comptabilité nouvelle.

Le matériel des compagnies restera le même jusque, très probablement, dans deux ans; il sera remplacé après les travaux de nouvel écartement de la voie.

Les tarifs de transport, naturellement, vont être modifiés et établis sur la même base que ceux des autres lignes de l'Etat. Pour les marchandises, le nouveau tarif n'entrera en vigueur que dans trois mois.

Au pays de Charleroi. — Grève dans une verrerie. — La situation aux verreries Baudoux. — (De notre correspondant.) — Les ouvriers des verreries Schmidt, Devillez et Cie, à Dampremy, sont en grève. Ils avaient demandé il y a un mois une augmentation de salaires. Les patrons l'avaient refusée en invoquant l'état précaire du marché, les ouvriers ont donné preavis de leur cessation de travail.

L'établissement a été abandonné aujourd'hui. Au fond, beaucoup d'ouvriers, mécontents qu'ils étaient de ne pas se passer chez Baudoux, n'auraient pas demandé mieux que de reprendre leur preavis et de continuer à travailler. Mais ils en ont été empêchés par les meneurs, qui ont même maltraité une équipe qui se présentait pour travailler.

Les patrons ont donc dû éteindre leurs feux.

— Nous faisons allusion tantôt à l'usine Baudoux. On espère toujours que l'usine pourra sans tarder être remise en exploitation.

M. Marquet a fait des offres pour la reprise de la créance des créanciers. Ceux-ci doivent se réunir le 10 juillet pour se prononcer.

Si les offres de M. Marquet sont acceptées, il y a des chances pour que des valeurs nouvelles soient apportées à une nouvelle société qui continuerait l'exploitation et qui commencerait immédiatement les travaux de restauration aux bassins, réparations qui nécessiteront environ un mois et demi de travail.

Nouveaux incidents à Enghien. — Grave bagarre. — La fermentation des esprits à la suite des incidents provoqués à Enghien par la nomination du bourgmestre catholique n'est pas calmée. Elle a provoqué hier une bagarre, en pleine kermesse, entre catholiques et libéraux. Le café Bragmann a été assailli et toutes les vitres brisées. La gendarmerie a dû intervenir. Il y a plusieurs blessés.

Un horrible accident à Liège. — Un homme scalpé. — A la brière St-Léonard, à Liège, un ouvrier avait passé la tête par l'ouverture d'un carreau brisé pour communiquer un ordre à un de ses compagnons qui se trouvait dans la cour. A ce moment manœuvrait un ascenseur actif, qui descendait rapidement. Couvrier fut atteint par une arête de l'ascenseur. Le cuir chevelu a été coupé et arraché complètement jusque près du front. L'état de l'ouvrier est très grave.

Désordres à Anvers. — Les équipages de deux navires de commerce japonais, qui ont déjà eu des rixes à Anvers, ont saccagé jeudi matin plusieurs cabarets, malgré les agents de police et des bourgeois. Les rixes ont recommencé à plusieurs reprises. Des renforts de police ont été envoyés ; huit japonais ont été arr